

CES LOBBYS QUI NOUS GOUVERNENT

Groupes d'intérêts des industries, des fédérations professionnelles ou des entreprises innovantes, ils font le siège des ministères et courtisent les députés pour modifier les lois et contrecarrer les réformes qui nuisent à leurs profits. Par temps de crise, leur rôle n'a jamais été aussi déterminant. Enquête sur ces décideurs occultes qui tirent les ficelles à Bruxelles et à Paris

 SYLVAIN COURAGE ET AUDREY SALOR
 MATTHIEU BOUREL

Les artisans, les commerçants et les employeurs de l'économie sociale et solidaire sont furieux. Le 18 avril dernier, leurs organisations patronales ont fait paraître une page dénonciatrice dans 62 quotidiens régionaux. « *La France compte 98% de petites et moyennes entreprises* », assène ce placard destiné à alerter les élus locaux. « *Le gouvernement a décidé de les bâillonner pour dialoguer exclusivement avec les représentants des grandes entreprises.* »

En cause: un amendement à article 14 de la loi sur le travail dite El Khomri, qui prétend fixer les critères de représentativité des organisations patronales en accordant 80% de leurs sièges dans les organisations interprofessionnelles en fonction du nombre de salariés représentés, et seulement 20% en fonction du nombre d'entreprises adhérentes. Une disposition très favorable aux gros employeurs du Medef! En commission des Affaires sociales, les députés ont décidé de retirer l'amendement litigieux soutenu par le gouvernement. Mais les petits patrons redoutent déjà son retour. « *Cet article va revenir dans le débat en séance plénière, sous l'effet du probable lobbying du Medef auprès des parlementaires* », s'inquiète Jean-Paul Crouzet, président de l'Union professionnelle artisanale, qui s'emploie manifestement à mobiliser son propre bataillon de députés...

La bataille des lobbys fait rage. Pas un jour sans qu'un texte de loi, un règlement ou une simple décision publique oppose des groupes d'intérêts. La communication d'influence est un jeu qui peut rapporter gros, comme le révèle notre enquête dans les arcanes des lobbys pro et anti-tabac (*lire p. 34*). Rendez-vous discrets, voyages d'information, conférence de sensibilisation, invitations au restaurant, argumentaires pro domo et amendements clés en main... A Bruxelles, les directeurs des relations publiques de grands groupes, les porte-parole de fédérations professionnelles, les avocats et les pros du lobbying tirent les ficelles de ➤➤➤



« La loi Sapin sur la transparence va dans le bon sens. Mais on peut craindre que certains ne respectent pas les règles du jeu. Les bons élèves seront les seuls à risquer leur réputation. »

Fabrice Alexandre,
*lobbyiste**

() Président de l'Association française des Conseils en Lobbying (AFCL)*



« Il faut distinguer les associations de consommateurs, les ONG, les groupements de défense d'intérêts et les vrais lobbys, dont la conséquence directe de l'activité est le profit. »

Delphine Batho, *députée*

► la Commission et du Parlement européen. Leurs dernières victoires en date? Une directive sur le « secret des affaires » qui va droit au cœur des grands groupes en menaçant les lanceurs d'alerte, et une prolongation pour sept ans de l'utilisation du glyphosate, un pesticide que toutes les études épidémiologiques incriminent comme le facteur d'une épidémie de cancer. Mais les mêmes représentants d'intérêts agissent aussi à Paris où les lobbys de la grande distribution et de l'industrie agroalimentaire s'emploient, ces temps-ci, à mettre en échec l'étiquetage de la valeur nutritionnelle des aliments dans les rayons des supermarchés. Avec le soutien du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, l'Association nationale des Industries agroalimentaires (Ania) et la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) ont eu raison du code à cinq couleurs qui aurait permis de lutter contre la malbouffe, pour mieux imposer leur propre système d'étiquetage issu de tests par des consommateurs. Une expérimentation pilotée par Benoît Vallet, directeur général de la Santé, et Christian Babusiaux, ponte de la Cour des Comptes qui préside désormais le conseil d'administration du Fonds français pour l'Alimentation et la Santé (FFAS)... financé à 100% par l'industrie agroalimentaire!

CHANTAGE À L'EMPLOI

Au pays de Colbert, le lobbying n'est pas qu'une affaire de défense des intérêts privés. « *Les plus puissants et les plus efficaces des groupes de pression sont ceux des administrations des organismes publics et parapublics* », note Anne-Marie Ducroux, de Transparency International, qui s'efforce de faire progresser la transparence et la déontologie. Ces dernières semaines, le lobby du nucléaire, où s'activent le corps des Mines et les élus attachés aux centrales de leurs circonscriptions, n'a pas eu de mal à convaincre le gouvernement français de recapitaliser Areva et EDF à coups de milliards après avoir accepté de prolonger de dix ans l'exploitation des réacteurs. Au diable la promesse électorale de François Hollande de fermer Fessenheim! « *Le lobby nucléaire, c'est l'Etat* », résume l'ancienne ministre de l'Environnement Corinne Lepage.

« *Mais alors qui gouverne? Qui fabrique vraiment les lois? Et au nom de quels intérêts?* » s'interroge Anne-Marie Ducroux. *Nous mili-*

tons depuis des années pour une véritable traçabilité des influences qui permettrait aux citoyens de comprendre. » Longtemps occulté d'une conception rousseauiste de l'intérêt général censée guider les pouvoirs républicains, le lobbying à la française sort à peine de l'ombre. « *Il est inévitable et légitime que des intérêts privés s'expriment* », argue le ministre des Finances, Michel Sapin, dont le projet de loi sur « la transparence, la lutte contre la corruption, et la modernisation de la vie économique » prévoit la création d'un registre des représentants d'intérêts et un encadrement de leur pratique par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie publique (*lire entretien p. 33*). Il était temps d'agir. Depuis 2009, l'Assemblée nationale et le Sénat incitent les professionnels qui hantent les couloirs et les salles de réunion à se déclarer et à adopter un code de bonne conduite. Mais rien n'encadrerait jusqu'à présent le lobbying visant les ministres et leurs cabinets. Devront-ils s'acheter une conduite? Pas sûr. « *Le projet de loi Sapin 2 va dans le bon sens, juge Anne-Marie Ducroux. Mais il ne fait peser aucune obligation sur les décideurs publics.* »

Voilà qui est regrettable. Car le lobbying vise aujourd'hui directement un gouvernement en mal de croissance et donc très réceptif aux arguments du business. « *Le chantage à l'emploi, ça marche* », observe un représentant de fédération professionnelle. C'est à force de dénoncer les rigidités du marché du travail auprès de Bercy, Matignon et l'Élysée que le Medef a obtenu l'inscription, dans la première version de la loi travail, de ses revendications concernant le plafonnement des indemnités prud'homales et la redéfinition du licenciement économique. La ministre du Travail n'était même pas dans la boucle...

Certaines attitudes ministérielles étonnent. Dans la nuit du 1^{er} mars, la secrétaire d'Etat à la Biodiversité, Barbara Pompili, a défendu, en séance, un amendement gouvernemental remettant en question le principe « pollueur-payeur ». « *L'amendement est retiré bien évidemment, il a été déposé un peu trop précipitamment par les services qui ont cru bien faire* », a rectifié Ségolène Royal, sa ministre de tutelle, le lendemain. Inquiétant. « *Il faut rester très vigilant, vu le lobbying très important contre l'inscription du préjudice écologique dans la Constitution* », a commenté la députée socialiste

et ex-ministre de l'Écologie Delphine Batho. Plus troublant encore, le 15 mars dernier, on a vu le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, se transformer en lobbyiste numéro un de l'agrochimie et de la FNSEA en écrivant aux députés pour leur conseiller de ne pas voter l'interdiction en France des néonicotinoïdes tueurs d'abeilles. La mesure a été adoptée, mais le ministre aura tout fait pour en retarder l'effet.

Ce gouvernement de gauche aurait-il une fâcheuse tendance à capituler face aux intérêts privés? « Pendant sa campagne, François Hollande ne voulait pas rencontrer les représentants du monde de l'entreprise. Il avait laissé ça à Michel Sapin et Pierre Moscovici », se souvient un lobbyiste bien introduit chez les socialistes. *Et puis les réalités économiques sont revenues au galop.* » Dès l'automne 2012, les « pigeons » de la nouvelle économie hostiles à la taxation des plus-values de cession d'entreprises ont eu gain de cause. Tandis qu'à l'Élysée la crème du patronat faisait comprendre à François Hollande que sa proposition de taxer à 75% les revenus supérieurs à 1 million d'euros allait faire fuir les investisseurs... Le grand tournant est intervenu à la fin de l'année 2013. En se saisissant d'une proposition du Medef – 1 million d'emplois créés en cinq ans contre des allègements de charges et d'impôt – pour son pacte de responsabilité, le président a repris l'argumentaire du lobby des patrons. Un dispositif dont l'efficacité demeure à démontrer... « Aujourd'hui, nos clients veulent surtout rencontrer les candidats à la primaire de la droite et particulièrement l'équipe d'Alain Juppé », indique un lobbyiste parisien qui a récemment organisé un déjeuner avec le maire de Bordeaux.

Depuis quatre ans, les réformes les plus emblématiques ont été entravées par le travail des représentants d'intérêts privés. La loi bancaire? Vidée de son sens par le puissant lobbying de l'Association française des Banques. La loi environnement? Ce devait être

« l'un des textes les plus importants du quinquennat », selon François Hollande. Mais après trois ans d'une difficile gestation, le gouvernement vient tout simplement de renoncer à l'appliquer en abandonnant la « programmation pluriannuelle de l'énergie » (PPE) qui aurait dû mettre en œuvre un nouveau modèle de consommation et de production énergétiques. « C'est EDF qui dicte sa loi au gouvernement et non l'inverse », analyse Yves Marignac, spécialiste du secteur et directeur du cabinet Wise-Paris, dans Libération.

LES NOTAIRES SE REBIFFENT

A elle seule, la loi Macron « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances » a mis en alerte des dizaines de fédérations professionnelles. « J'ai rencontré les représentants des taxis, des auto-écoles, des notaires, des avocats. Il y a eu plus de demandes de rendez-vous que sur d'autres textes », sourit le député Philippe Gosselin, membre de la commission spéciale chargée de l'examen de la loi. Pétitions, manifestations, mailing intensif auprès des parlementaires et des cabinets ministériels, campagne agressive sur les réseaux sociaux... Les notaires auraient dépensé plus de 2 millions d'euros pour défendre leur boutique. Jusqu'à se rendre insupportables. « Mon compte Twitter a été envahi par des messages émanant de ce lobby opposé au changement, menaçants et injurieux. Ceci est d'autant plus choquant qu'il s'agit de la défense des intérêts d'une profession constituée d'officiers publics ministériels », nous écrit la députée de Saône-et-Loire Cécile Untermaier, auteur d'un rapport sur la profession. Caricaturale, cette pression a pourtant fini par payer! Dix mois après le vote de la loi, et les décrets d'application enfin adoptés, la baisse moyenne des frais de notaire qui s'appliquera en mai prochain ne sera que de 2,5% en moyenne. On est loin des proclamations réformatrices d'un Arnaud Montebourg, ministre qui en 2014 prétendait s'en prendre « au monopole des professions réglementées »... ➤



« Je refuse tous les rendez-vous, toutes les invitations. A la poubelle, direct! La frontière est subtile, mais pour moi les rencontres doivent se faire à l'initiative des députés. »

Philippe Doucet,
député



« Les créateurs de start-up et les entrepreneurs du numérique ont besoin de faire évoluer les législations pour pouvoir développer leurs activités. Ils nous demandent conseil. »

Paul Boury,
lobbyiste

➤ Les pros de l'influence appliquent des stratégies à long terme. « *Fini le temps où l'on confiait les relations publiques à un ancien préfet qui faisait jouer son petit réseau. Le lobbying est devenu un métier de conseil comme les autres* », confirme Paul Bourry de l'agence Bourry, Tallon & Associés (40 salariés). « *Nous commençons par un audit de l'image de nos clients, des enjeux et du calendrier*, explique Fabrice Alexandre, président de l'Association française des Conseils en Lobbying et membre de l'agence Communication & Institutions (10 salariés). *Puis nous nous établissons un plan d'action et une cartographie des gens à rencontrer.* »

Fins connaisseurs de la procédure législative, ces consultants s'entourent de conseils juridiques pour rédiger des amendements qui sont ensuite transmis à des parlementaires zélés. « *Je travaille tout seul. Les moyens que j'ai sont absolument misérables*, plaide le député PS de Paris Christophe Caresche. *Je suis censé voter des lois de plus en plus complexes. Alors quand ces gens-là viennent vous voir, ils ont des amendements qui sont toujours de très bonne qualité, il n'est pas scandaleux de les reprendre. Mais je ne fais pas de copier-coller. Sur la loi travail, j'en ai repris certains qui provenaient du Medef ou d'autres... Les députés du Front de Gauche, eux, travaillent avec FO.* »

À l'Assemblée et au Sénat, les sollicitations sont nombreuses. Demande de rendez-vous, invitation au restaurant, participation à des réunions d'information, voyage d'études... « *Ça fait partie du boulot d'y répondre. Ce n'est pas totalement idiot de penser que ces professionnels connaissent leur sujet. Libre à nous d'être convaincus ou pas! Si on considère qu'on est achetables pour 35 euros, c'est qu'on a une piètre opinion de nous* », argue le député des Républicains Philippe Gosselin. En principe, le code de déontologie de l'Assemblée stipule que tout avantage en nature – restaurants, spectacles, voyages... – d'une valeur supérieure à 150 euros doit être dûment déclaré. « *Mais qui le fait? Et de quel moyen notre déontologue dispose-t-il pour effectuer des contrôles?* », s'interroge un élu qui préfère rester anonyme.

En juin 2013, après la diffusion par le magazine « Cash Investigation » (France 2) d'une séquence choc du Club des Amateurs de Havane attablés aux frais de British American Tobacco pour une ardoise de 10 000 euros, les présidents Gérard Larcher (Sénat) et Claude Bartolone (Assemblée nationale) avaient affiché leur intention de mettre fin au « mélange des genres » des clubs parlemen-

taires. Créées par des agences de relations publiques et financées par des intérêts privés, ces associations qui peuvent rassembler jusqu'à 75 députés font passer les messages des lobbys. Trois ans plus tard, rien n'a changé. Les petits déjeuners, les déjeuners ou les dîners des Amis du Cochon, du Club du Foie gras, ou du Club de l'Europe » qui entend servir de « *facilitateur* » entre le monde économique et le monde politique, « *qu'il soit français ou européen* » sont toujours aussi courus.

Membres de l'association Vin et Société (qui se vante de représenter 500 000 professionnels!), une escouade de parlementaires de gauche et de droite très concernés par l'économie du vin, ont fini par ouvrir une brèche dans la loi Evin de 1991. La ministre de la Santé, Marisol Touraine, n'a rien pu faire. L'automne dernier, une majorité s'est dessinée au Sénat puis à l'Assemblée pour autoriser l'information « *œnologique* »... à ne pas confondre avec la publicité pour les alcools!

Incorrigibles députés? En vérité, le mal est plus profond. En France, les serveurs de l'Etat naviguent à vue entre secteur public et secteur privé. « *Les grandes entreprises sont dirigées par des gens qui ont fait X, l'ENA ou HEC. Conséquence de cet entre-soi: il n'y a pas de repère clair pour éviter la confusion entre intérêt général et intérêts particuliers* », dénonce l'ancienne ministre de l'Environnement Delphine Batho. Le pantouflage des grands commis est aussi le plus sûr vecteur du lobbying. Certains anciens collaborateurs ministériels ont carrément pris la direction des « relations publiques » de grands groupes! C'est le cas, par exemple, de Sandrine Duchêne, ancienne conseillère économique de François Hollande, devenue, après un passage par le Trésor, lobbyiste en chef de l'assureur Axa, ou encore de Roman Abreu, ancien conseiller en communication de Laurent Fabius au quai d'Orsay, recruté par Publicis pour piloter un département « relations publiques ». Rien de tel qu'un transfuge pour assurer la continuité des opérations! □



« **Un type dans l'immobilier m'a invité à déjeuner dans un grand restaurant à 300 euros le menu. Je lui ai dit que je n'étais pas à l'aise et je lui ai donné l'adresse d'un autre restaurant, autour de 50 euros.** »

Christophe Caresche,
député



« **Les parlementaires devraient déclarer le lobby auquel ils appartiennent ou qu'ils soutiennent. Dans la préparation de la loi, le gouvernement doit éclairer le législateur sur les lobbys entendus et les suites réservées.** »

Cécile Untermaier,
députée